

Compte-rendu du conseil de l'ED du 16 décembre 2020

Membres présents : Mohamed Al-Kharaz, Mélodie Andrieu, Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Assia Benabdallah Fabienne Castel, Nadia Creignou, Emmanuel Godard, Jacques Liandrat, Mustapha Ouladsine, Thomas Peel, Jacques Pinaton, Manon Scholivet, Aurélien Velleret.

Membres excusés : Philippe Ghendrih

Membres invités : Thierry Gallouët

1. Approbation du PV du 02/07/2020

2. Informations générales

- le point sur les finances : Un premier versement de 7261 euros a été fait en janvier avec promesse de versement supplémentaire en cas de dépense avant juin. On n'a que très peu dépensé, 650 euros de missions doctorants et achat de matériel pour Sonia (environ 1500 euros).
Une promesse de 1000 euros a été faite à Bruno Torresani pour l'organisation d'une école de jeunes chercheurs au CIRM en 2021.
- Inscriptions en 5^{ème} année et plus : Cette année 6 demandes (dont une en 6^{ème} année), 2 soutenances sont déjà programmées. Une seule demande I2M dont la soutenance est programmée. Au LIS deux co-tutelles.
On a cette année 2 abandons.
- Prix de thèse : deux femmes de notre ED ont obtenu le prix de thèse 2019.
- Charte de publication manuscrit de thèse, nous devons vérifier que le manuscrit respecte la charte AMU avant de transmettre la demande de soutenance. Il faut en avertir les doctorants, c'est sur la page web à jour. On demandera lors de la validation du jury le fichier pdf de la thèse (même non fini) pour vérifier que le bon format est utilisé. L'information sera également communiquée lors des suivis de thèse.
- Evaluation HCERES prévue en février 2022 avec rendu des dossiers en juin 2021. Nous avons appris depuis la réunion que cela était décalé d'un an. Thierry et Nadia iront donc jusqu'à la fin de leur mandat, septembre 2023
- Evolution dans les dossiers pris en charge par la CR.

- Ce qui passe de la CR aux ED (recap global par le CD et appel au CD en cas de doute).
 - dispenses de master : instruites par les ED sur la base de critères communs. Mode opératoire proposé : un rapporteur choisi par le conseil puis avis du conseil.
 - co-tutelles et avenants. Mode opératoire proposé : c'est très technique, vérifié par la direction de l'ED en lien avec la DRI. Le conseil sera consulté en cas de difficulté. Avis du CD sur présentation du dossier directeur d'ED.
 - Modifications de sujets de thèses ou d'encadrants : au niveau de l'ED. Mode opératoire proposé : traité par la direction de l'ED qui pourra solliciter le conseil en cas de difficulté. Si les modifications sont importantes l'ED pourra solliciter l'arbitrage du CD.
- Ce qui passe de la CR au CD (soumission au directeur du CD, voire du conseil si problème) :
 - rapporteurs de thèse non HDR
 - soutenance de thèse
 - inscription en 5+

3. Situation des doctorants en période de covid

Plusieurs doctorants font face à des souffrances psychologiques. Cela a été reconnu comme un vrai sujet au niveau européen, les jeunes doctorants ont un taux de problèmes psychologiques six fois supérieur à la moyenne observée dans leur classe d'âge. Ce constat a été remonté au niveau du CD. L'ED communique et continuera à communiquer avec les encadrants en leur demandant d'être particulièrement attentifs, de contacter leurs doctorants régulièrement, et de vérifier que leur équipement informatique est approprié.

La situation est difficile pour les doctorants en 1ère année qui souffrent d'isolement. La direction de l'ED organisera en janvier une réunion zoom à leur intention afin de les fédérer un peu.

Au total sept demandes de prolongation de contrat AMU ont été faites. Sept ont été accordées (pour une durée de un ou deux mois comme les doctorants avaient demandé), mais une n'a pas pu être acceptée car l'information a été trop tardive. Le cas d'un financement mixte Amidex-CNRS est en cours d'examen.

4. Contrats doctoraux et divers AAP

En plus des AAP habituels nous seront peut-être concernés par un projet européen Cofund soumis dans lequel l'IA apparaît comme axe stratégique. Des contrats Doc2amu (en lien avec les instituts) n'ont pas encore été attribués et seront donc remis en jeu cette année. A titre d'information sur 12 contrats distribués en 2020, 6 l'ont été pour notre ED (5 LIS, 1 INT), 2 avec Archimède, 2 Marseille Imaging et 2 IA Santé. Un contrat à l'ED 62 est co-encadré par un membre de l'I2M.

Région : Dépot des dossiers le 08/02, le conseil de l'ED devra transmettre son classement au CD au plus tard le 23/02/21. Il est rappelé que la taux d'encadrement des encadrants est un élément d'appréciation important.

InterED : Cette année 46 projets au total (en baisse, 65 en 2017), 11 projets de l'ED 184 (stable). Trois de nos projets ont été retenus pour les auditions, et les deux en secondaire ont obtenu un contrat 463/184 et 353/184.

En 2021 il y aura 10 contrats Inter-ED (et non pas 7). Il nous faut transmettre deux projets en ED primaire et deux en ED secondaire. Choix fait par le conseil. Les classements se sont appuyés sur l'avis des laboratoires (et donc la qualité des dossiers et le respect de l'équilibre entre les deux labos). Pas vraiment de discussion avec les autres ED. Suivent une réunion du collège pour décider les 20 candidats qui seront auditionnés, puis des journées d'auditions et décision. Le calendrier sera similaire à celui de l'année précédente (AAP le 20/01, dépôt des dossiers 06/03, classement des ED 09/03-20/03, 30/03 sélection du CD, fin mai proposition de candidats, mi-juin 2 ou 3 jours d'auditions).

Contrats doctoraux ED : a priori 7 contrats, quid des contrats présidentiels? Procédure combinée avec Archimède qui fournira un contrat générique.

Ebauche de calendrier (sera fixé mi-février) :

- début mai, date limite de dépôt des dossiers
- début juin, liste des candidats à auditionner donnée par les labos (les labos ont besoin d'au moins un mois)
- mi-juin, auditions
- fin juin, classement des labos (les labos ont besoin de 2 ou 3 semaines)

— début juillet, conseil de l'ED pour classement final.

Auditions de 16 candidats (8 par labo), avec 3 représentants de chaque labo participant à l'ensemble des auditions.

5. **Questions diverses** Le directeur du LIS réitère sa demande d'accès à ADUM, ce qui lui est refusé sous prétexte de confidentialité des données. La direction de l'ED contactera de nouveau la direction du CD à ce propos.

Les doctorants souhaiteraient que des cours de type “from learning to data science” soient mis en place lors de la rentrée 2021-2022.